

Version n° 1 : Octobre 2021

Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : BISTRO NETT. VITROCERAM

Code produit : 505

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance / mélange : Retrait de crème pour le cuivre et le lait.

Utilisation déconseillées : Utiliser uniquement dans les conditions décrites ci-dessus, toute autre utilisation doit avoir lieu en concertation avec le fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur / distributeur :
MATFER
9,11 rue du Tapis Vert
93260 LES LILAS
Tél. : 01.43.62.60.40 (de 8h30 à 17h00)
Personne de contact chargée de la SDD :
alertescontact@matferbourgeat.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Service chargé des renseignements : département sécurité du produit.

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

Section 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic chronic 3 ; H412

Veillez-vous reporter à la rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] : -

Mention d'avertissement :

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H412)

Éviter le rejet dans l'environnement. (P273)

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale. (P501)

2.3 Autres dangers

Le produit contient des solvants organiques. Une exposition répétée aux solvants organiques peut causer des dommages au système nerveux central et aux organes internes comme le foie et les reins.

Section 3 : Composition / Informations sur les composants

Substances / Mélanges

Substances	N° Index / N° REACH	N° CAS	N° CE	Classification CLP	Poids / Poids %	Note
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	649-422-00- 2 / -	64742- 47-8	265- 149-8	Asp. Tox. 1;H304	20-40	2, 3
Aluminium (trioxyde de di-)	- / 01- 2119529248- 35-xxxx	1344-28- 1	215- 691-6	-	10-25	1
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	603-096-00- 8 / -	112-34-5	203- 961-6	Eye Irrit. 2;H319	1-5	-
Triethanolamin	- / -	102-71-6	203- 049-8	-	0,5 - 3	-
C12-C18 d'alcools gras éthoxylés	- / -	68213- 23-0	500- 201-8	Eye Dam. 1;H318, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410 – M=1	0,1 - < 1	-

- 1) La substance a une limite d'exposition nationale.
 - 2) La substance est un solvant organique.
 - 3) Asp. Tox. 1;H304 n'est pas applicable du fait de la haute viscosité du produit.
- Veuillez-vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

Section 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers soins

Conseils généraux :

En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

Premiers soins après inhalation :

Sortir à l'air frais. Placer l'accidenté sous surveillance. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau :

Enlever les vêtements souillés. Laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

Premiers soins après contact oculaire :

Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Premiers soins après ingestion :

En cas de vaporisation dans la bouche : rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux.

Effets neurotoxiques: Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux.

Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin ou aux urgentistes.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinctions

Incendie environnant:

Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultat de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas directement inflammable. Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées – aller à l'air frais.

Des fumées dangereuses se forment en cas d'incendie.

En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire.

L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Faire détruire l'eau contaminée qui a servi à éteindre l'incendie.

Les pompiers doivent utiliser l'équipement de sécurité approprié.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Informers les autorités si le produit a pollué le sol, contaminé l'environnement aquatique ou pénétré dans les égouts.

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bloquer la progression des déperditions et les absorber à l'aide de sable ou de tout autre matériau absorbant, puis transporter ces déperditions dans des récipients à déchets appropriés.

Essuyer les petites éclaboussures avec un chiffon.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Se reporter au rubrique 8 pour le type d'équipement de protection.

Se reporter au rubrique 13 pour les instructions sur l'élimination.

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se reporter au rubrique 8 pour prendre connaissance des consignes d'utilisation et des mesures individuelles de protection. Le produit doit être utilisé dans des locaux bien ventilés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Il est conseillé de conserver le produit en sécurité, hors de portée des enfants et à distance des denrées alimentaires, de la nourriture pour animaux, des médicaments, etc.
Conserver dans l'emballage original étroitement fermé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir application, rubrique 1.

Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limite d'exposition UE (Décret no 2021-434 du 12 avril 2021 et arrêté du 3 mai 2021):			
Substances	Paramètres de contrôle (VME) ppm / mg/m ³	Paramètres de contrôle (VLCT) ppm / mg/m ³	Remarques
Aluminium (trioxyde de di-)	- / 10	- / -	-
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	67,5 / 10	101,2 / 15	-

R1A = La catégorie 1a correspond aux substances devant être assimilées à des substances toxiques pour la reproduction chez l'homme. (CLP)

Valeur de la DNEL/PNEC:

DNEL Distillats légers (pétrole), hydrotraités		
	Travailleurs	Consommateurs
Orale - Chroniques Systémiques	-	19 mg/kg bw/day
Orale - Aigus Systémiques	-	19 mg/kg bw/day

DNEL Aluminium (trioxyde de di-)		
	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	3 mg/m ³	0,75 mg/m ³
Inhalation - Chroniques Locaux	3 mg/m ³	0,75 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	0,84 mg/kg bw/day	0,3 mg/kg bw/day
Orale - Chroniques Systémiques	-	1,32 mg/kg bw/day
Orale - Aigus Systémiques	-	1,32 mg/kg bw/day

DNEL 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol		
	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	67,5 mg/m ³	40,5 mg/m ³
Inhalation - Chroniques Locaux	67,5 mg/m ³	40,5 mg/m ³
Inhalation - Aigus Locaux	101,2 mg/m ³	60,7 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	83 mg/kg bw/day	50 mg/kg bw/day
Orale - Chroniques Systémiques	-	5 mg/kg bw/day
Orale - Aigus Systémiques	-	5 mg/kg bw/day

DNEL 2,2',2''-Nitrilotriethanol		
	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	1 mg/m ³	0,4 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	7,5 mg/kg bw/day	2,66 mg/kg bw/day
Cutanée - Chroniques Locaux	140 µg/cm ²	70 µg/cm ²
Orale - Chroniques Systémiques	-	3,3 mg/kg bw/day
Orale - Aigus Systémiques	-	3,3 mg/kg bw/day

DNEL C12-C18 d'alcools gras éthoxylés		
	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	294 mg/m ³	87 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	2080 mg/kg bw/day	1250 mg/kg bw/day
Orale - Chroniques Systémiques	-	25 mg/kg bw/day
Orale - Aigus Systémiques	-	25 mg/kg bw/day

PNEC 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

Eau douce	1,1 mg/L
Intermittent releases (Eau douce)	11 mg/L
Eau de mer	0,11 mg/L
Sol	0,32 mg/kg soil dw

PNEC 2,2',2''-Nitrilotriethanol

Eau douce	0,32 mg/L
Intermittent releases (Eau douce)	5,12 mg/L
Eau de mer	0,032 mg/L
Sol	0,151 mg/kg soil dw

PNEC C12-C18 d'alcools gras éthoxylés

Eau douce	0,048 mg/L
Intermittent releases (Eau douce)	0,004 mg/L
Eau de mer	0,048 mg/L
Sol	1 mg/kg soil dw

8.2 Contrôles de l'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est disponible pour ce produit.

Contrôles techniques appropriés

Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Equipement de protection individuelle :



Protection respiratoire:

Non exigé.

Protection des mains:

Recommandé: Utiliser des gants de protection de type caoutchouc nitril (EN 374).

Protection des yeux/du visage:

Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux.

Protection de la peau:

Non exigé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme :	Liquide
Couleur :	-
Odeur :	-
pH :	-
Point de fusion :	-
Point de congélation :	-
Point d'ébullition :	-
Point d'éclair :	-
Température d'auto-inflammation :	-
Température de décomposition :	-
Inflammabilité (solide, gaz) :	-
Pression de vapeur :	-
Densité :	-
Densité de vapeur :	-
Densité relative :	-
Solubilité / miscibilité avec l'eau :	-
Coefficient de partage : n-octanol / eau :	-
Viscosité, cinématique :	>20,5
Limites d'explosion :	
Inférieure :	-
Supérieure :	-
Caractéristiques des particules :	-

9.2 Autres informations

Aucunes.

Section 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée

Stabilité chimique : Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucun effet connu

Conditions à éviter : Aucun effet connu

Matières incompatibles : Aucun effet connu

Produits de décomposition dangereux : Aucun, si le stockage est fait conformément aux recommandations.

Section 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Composant	Voie d'exposition	Espèce	Test	Résultat
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Oral	Rat	LD50	> 5000 mg/kg bw
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Inhalation	Rat	LC50/ 4 Heures	> 5,28 mg/L air
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Dermique	Rat	LD50	> 2000 mg/kg bw
Aluminium (trioxyde de di-)	Oral	Rat	LD50	> 10000 mg/kg bw
Aluminium (trioxyde de di-)	Inhalation	Rat	LC50/ 41 Heures	7,6 mg/L air
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Oral	Souris	LD50	2410 mg/kg bw
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Dermique	Lapin	LD50	2764 mg/kg bw
Triethanolamin	Oral	Rat	LD50	6400 mg/kg bw
Triethanolamin	Dermique	Lapin	LD50	> 2000 mg/kg bw

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Peut provoquer une irritation de la peau et des rougeurs.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Peut provoquer une irritation de l'oeil.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Cancérogénicité : Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité pour la reproduction : Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Une inhalation des vapeurs répétée et de longue durée peut causer des lésions au niveau du système nerveux central.

Danger par aspiration : Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Informations sur les autres dangers : Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Section 12 : Informations écologiques

Toxicité :

Composant	Durée du test	Espèce	Test	Résultat
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	96 Heures	Poisson	LC50	1300 mg/L
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	48 Heures	Daphnie	EC50	> 100 mg/L
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	96 Heures	Algues	EC50	> 100 mg/L
Triethanolamin	96 Heures	Poisson	LC50	11800 mg/L
Triethanolamin	48 Heures	Daphnie	EC50	609,88 mg/L
Triethanolamin	72 Heures	Algues	EC50	216 mg/L
C12-C18 d'alcools gras éthoxylés	96 Heures	Poisson	LC50	1,2 mg/L
C12-C18 d'alcools gras éthoxylés	48 Heures	Daphnie	EC50	2,7 mg/L

Persistence et dégradabilité :

Composant	Le potentiel de dégradation des eaux résiduaires	Test	Résultat
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Oui	OECD Guideline 301 F	28 Jours 58,6%
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Oui	OECD Guideline 301 C	28 Jours ca, 85%
C12-C18 d'alcools gras éthoxylés	Oui	OECD Guideline 301 F	28 Jours 95%

Potentiel de bioaccumulation : Pas d'informations importantes disponibles

Composant	Potentiel de bioaccumulation	LogPow
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Non	1
Triethanolamin	Non	-2.3

Mobilité dans le sol : Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Résultats des évaluations PBT et VPVB : La produit ne répond pas aux critères applicables pour les substances PBT ou vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien : Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Autres effets néfastes : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

Méthode de traitement des déchets : Eliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets. Résidus et déchets doivent être collectés dans des récipients fermés étanches et remis au centre municipal de réception pour les déchets dangereux.

Code-EAK	Description
15 02 02	Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses
16 05 08	Produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut
20 01 29	Détergents contenant des substances dangereuses

Marquage spécifique : -

Emballages contaminés : L'emballage vide et les restes doivent être déposés à une déchèterie communale pour le traitement des déchets dangereux.

Section 14 : Informations relatives au transport

Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route et par mer, conformément à ADR et à IMDG.

14.1-14.4

ADR : -

IMDG / IATA : -

14.5 – Dangers pour l'environnement : -

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : -

14.7 – Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Pas pertinent.

Section 15 : Informations relatives à la réglementation

Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Sources : Limite d'exposition UE (Décret no 2021-434 du 12 avril 2021 et arrêté du 3 mai 2021).

Autres remarques : -

Restrictions professionnelles : Une attention particulière doit être portée aux employés âgés de moins de 18 ans. Une attention particulière doit être portée aux femmes enceintes et allaitantes.

Besoins en formation : -

Évaluation de la sécurité chimique : Aucunes.

Section 16 : Autres informations

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Information supplémentaire:

Sources: Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).



Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

UE règlement N° 276/2010

Directive 2000/532/CE

ECHA - L'Agence européenne des produits chimiques

Phrases importantes citées dans les rubriques 2 et 3 :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008:

Aquatic Chronic 3;H412

Méthode de calcul